

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE FOURNITURES MOBILIER MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES  
ATTRIBUTION**

Séance du 13 mars 2023  
Dûment convoqué le 7 mars 2023

En l'an 2023, le lundi 13 mars 2023 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (26)** : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. PONSAS, M. POUDEDE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (3)** : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN.

**Pouvoirs (7)** : M. BLANC (à H. BAUDET), P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à S. PONSAS), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P.-L. LE TAON-BARES (à J.-L. DEMELIN), S. POLATO (à S. GAUMOND), M. RIFF (à A. LUNEAU).

**Secrétaire de séance** : Henri BAUDET.  
Acte n° : CCPC-2023072-07

**Rapport**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant sur le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la médiathèque multipôle sur deux sites : Font-Romeu et Les Angles ;

**VU** la délibération en date du 13 mai 2019 portant autorisation donnée au Président à signer les permis de construire de la médiathèque multipôle ;

**VU** la délibération du 22 juillet 2019 portant autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole pour la création de la médiathèque multipôle ;

**VU** la délibération du 9 décembre 2019 portant évolution du budget pour la création de la médiathèque multipôle ;

**VU** la délibération du 9 mars 2020 portant modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque multipôle ;

**VU** la délibération du 13 décembre 2021 portant avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque multipôle ;

**VU** la délibération du 11 avril 2022 portant attribution des marchés de travaux ;

**VU** la procédure de marché suivante :

Marché ordinaire/appeal d'offre ouvert soumis aux dispositions de l'article R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique

Le marché de fournitures correspondant est alloué en 3 lots.

Montant estimatif des 3 lots décrits ci-dessous : 440 000€ HT.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 8 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 23.12.2022

Résultat de la consultation :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20230313-2023072-07-DE  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

La procédure a été clôturée le 20 février 2023 à 12h et 10 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

**VU** le tableau d'analyse suivant :

N°	Description	Pondération
1	Prix	30
<i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>		
2	Valeur technique	30
<i>Critère Valeur technique</i>		
2.1	Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate	10
<i>Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate</i>		
2.2	Qualité du mémoire technique et des références fournies dans la réalisation d'équipements de complexité similaire	10
<i>Qualité du mémoire technique et des références fournies dans la réalisation d'équipements de complexité similaire</i>		
2.3	Environnemental (au sein de l'entreprise et au niveau de l'origine des matériaux utilisés)	10
<i>Environnemental (au sein de l'entreprise et au niveau de l'origine des matériaux utilisés)</i>		
3	Caractère esthétique et fonctionnel	40
<i>Critère Caractère esthétique et fonctionnel</i>		
Pondération totale des critères d'attribution :		100

MARCHE DE TRAVAUX : COMPLEXE SPORTIF	PRIX 30%	VALEUR TECHNIQUE 30%	CARACTERE ESTHETIQUE ET FONCTIONNEL 40%	TOTAL	CLASSEMENT
<b>Liste des offres reçues</b>					
<b>Lot N°01 - MOBILIER SPECIFIQUES MEDIATHEQUES</b>					
OFFRE DE BASE					
BC INTERIEUR SARL	30	18	25	73	3
HOGOS	21	22	35	78	4
HOGOS <b>VARIANTE 1</b>	22	22	30	74	6
HOGOS <b>VARIANTE 2</b>	24	22	30	76	5
IDM	29	18	35	82	2
MOBIDECOR AVEC PSE	25	28	40	93	1
BC INTERIEUR SARL	30	18	25	73	6
HOGOS	20	22	35	77	3
HOGOS <b>VARIANTE 1</b>	22	22	30	74	5
HOGOS <b>VARIANTE 2</b>	24	22	30	76	4
IDM	27	18	35	80	2
MOBIDECOR	24	28	40	92	1
<b>Lot N°02 - MOBILIER DE BUREAU</b>					
BC INTERIEUR SARL	Offre classée irrégulière qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation car incomplète (art. L. 2152-2 du CCP).				
HOGOS	Offre classée irrégulière qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation car incomplète (art. L. 2152-2 du CCP).				
<b>Lot N°03 - MOBILIER D'ASSISE CONFORT ET MOBILIER EXTERIEUR</b>					
BC INTERIEUR SARL	Report de l'attribution pour demander des informations complémentaires aux candidats.				
HOGOS					
IDM					
MOBIDECOR					

**VU** l'avis de la CAO du vendredi 10 mars 2023.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20230313-2023072-07-DE  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

## **Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- De classer le lot 02 infructueux car les offres reçues ne répondent pas complètement aux exigences du cahier des clauses techniques de ce lot, une nouvelle consultation sera relancée.
- De demander des informations complémentaires aux entreprises pour le lot 3.
- D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
  - Lot n°1 avec PSE (2 modules secteur jeunesse) : MOBILIER SPECIFIQUE MEDIATHEQUE : Entreprise MOBIDECOR pour un montant de 222 989,71 €.

## **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :**

D'approuver les propositions de la CAO, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20230313-2023072-07-DE  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

